

L'eau

La Bretagne dispose d'une ressource en eau abondante avec ses 2 730 km de littoral et ses 30 000 km de cours d'eau. La répartition des eaux n'est toutefois pas homogène, ni dans l'espace, ni dans le temps.

Ainsi, les eaux de surface, qui fournissent plus de 80 % de l'eau potable, peuvent venir à manquer localement lors d'étiages sévères associés à de fortes consommations. Au contraire, les pluies abondantes peuvent provoquer des crues en hiver.

Suite à la mise en place d'une agriculture intensive après-guerre, les concentrations en nitrates, matières phosphorées, matières organiques ou résidus phytosanitaires, constatées dès la fin des années 1970, ont augmenté dans les cours d'eau. Depuis 1998, une baisse est constatée pour les nitrates et pour certaines molécules de pesticides. Ces pollutions ont des répercussions environnementales comme la prolifération d'algues vertes sur le littoral ou l'eutrophisation des eaux douces. Après plusieurs années de baisse de la teneur en nitrates dans les cours d'eau, on constate un palier à 30 mg/l depuis 2002. Une fois potabilisée par des traitements appropriés, l'eau distribuée aux Bretons était conforme en 2006 aux valeurs réglementaires à 99,6 % pour le paramètre nitrate et à 98,2 % pour les pesticides.

La Directive cadre européenne sur l'eau impose la mise en place d'actions, pour la préservation et la reconquête plus générale des milieux aquatiques, afin d'atteindre le bon état des eaux en 2015 ou éventuellement à des échéances ultérieures (2021 ou 2027).



© R. Toussaint

Le Scorff

Quelques chiffres à retenir

- ▶ 30,6 mg/l de nitrates en moyenne régionale dans les cours d'eau en 2006
- ▶ 618 captages d'eau souterraine et 113 prises d'eau superficielle dont 75,4 % disposaient de périmètres de protection en 2007
- ▶ 278,8 millions de mètres cubes prélevés dans la ressource en eau en 2006
- ▶ 86 % des prélèvements d'eau pour l'eau potable, 10 % pour l'industrie et 4 % pour l'irrigation
- ▶ 300 919 analyses effectuées pour contrôler la qualité de l'eau du captage au robinet en 2006
- ▶ 99,6 % de la population ont reçu une eau potable conforme à la limite réglementaire en nitrates en 2006
- ▶ 3,55 €, le prix du m³ d'eau du robinet en 2004

Etat des connaissances

Qualité physico-chimique

La Bretagne a connu une dégradation de la qualité de ses eaux superficielles et côtières depuis la fin des années 1970. Dès les années 1990, des programmes ont été engagés pour la reconquête de la qualité des eaux comprenant un réseau spécifique très développé de mesures. En 2007, en réponse aux nouvelles exigences de la Directive cadre sur l'eau (1) tous ces réseaux ont évolué. On recense ainsi, parmi les principaux réseaux de mesures quantitatives et qualitatives, le Réseau de contrôle de surveillance suivi par l'État et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) pour les cours d'eau (87 stations), les plans d'eau et les nappes souterraines (54 points). La qualité des eaux littorales est surveillée par l'État, l'AELB et Ifremer dans le cadre du réseau de surveillance du littoral. Enfin, de nombreux réseaux locaux viennent compléter la connaissance sur la qualité des eaux bretonnes (4).

Le suivi physico-chimique est cependant rendu plus complexe par la présence d'un réseau hydrographique très dense et de nombreux très petits bassins versants côtiers (voir page 100), notamment pour connaître les impacts sur la pollution marine.

Qualité biologique

La qualité biologique des cours d'eau bretons est assez mal connue, hormis pour quelques stations suivies avant 2005. Les peuplements piscicoles sont régulièrement inventoriés sur la Bretagne avec un net déficit de connaissance pour les cours d'eau de seconde catégorie (cours d'eau lents dominés par le brochet et les poissons blancs). Pour les autres groupes d'organismes vivants, diatomées benthiques, macrophytes et invertébrés benthiques, le nombre d'inventaires est très insuffisant et sera renforcé par le programme

de surveillance en cours de déploiement. Les indices normalisés Afnor, Indice biologique diatomées, Indice biologique macrophytique en rivière, Indice global normalisé (Invertébrés benthiques) et Indice poisson en rivière, donnent des renseignements partiels, mais complémentaires pour estimer l'état écologique des cours d'eau. C'est l'exploitation de l'ensemble de ces compartiments, dont les indices ne sont qu'un reflet, qui permettra d'avoir une bonne estimation de l'état écologique des cours d'eau. Dans l'état actuel des connaissances, à la fois, faute de données et d'une synthèse experte des données existantes qui nécessite le calage de grilles d'évaluation, il est difficile d'établir un bilan scientifiquement satisfaisant de l'état écologique des cours d'eau.

Débit et flux

Tous les grands bassins versants sont équipés de stations hydrométriques permettant de mesurer en continu le débit des cours d'eau (120 stations en Bretagne) (voir page 101). L'ensemble du réseau hydrométrique contrôle environ 58 % du territoire régional, l'aval des cours d'eau étant difficile à équiper du fait notamment de la remontée des marées dans les estuaires. En général, les calculs de flux de polluants à la mer sont déterminés par reconstitution des écoulements à partir des stations les plus proches.

Eau souterraine

Du fait de la nature compacte (granites et schistes) de son sous-sol, le volume exploitable des nappes d'eau souterraine de Bretagne est assez limité comparativement à d'autres régions de France (roches sédimentaires).

Cette ressource est donc peu utilisée pour la production d'eau potable et, de ce fait, sa connaissance en terme de quantité et de qualité est assez faible et récente. Le Réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines est doté de 54 points de mesure suivis depuis 2007 ; la plupart de ces points étaient déjà suivis dans le cadre du Réseau national de suivi de la qualité des eaux souterraines. Les niveaux des nappes souterraines sont suivis à l'aide de 52 points dans le cadre du réseau Silures confié par l'État au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) (voir page 97).

Prix de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil général du Finistère a mis en place un suivi annuel du prix de l'eau et de l'assainissement par commune. La connaissance du prix de l'eau sur l'ensemble de la région provient des études menées par l'Ifen-Scees et de l'Agreste sur la base des données issues du recensement de la population de l'Insee. Cependant ces études sont limitées à la connaissance du prix de l'eau à l'échelle minimum du département et sont mises à jour tous les 4 ans (voir page 112).

En savoir plus

www.eaubretagne.fr/

Sources

Diren 2007, Agrocampus Rennes 2007, AELB 2007

Réseau hydrographique et bassins versants

Peu perméable, le sous-sol breton favorise le ruissellement de l'eau en surface créant ainsi un réseau hydrographique dense (1 km/km²). Celui-ci s'étend sur 30 000 km de cours d'eau et se découpe en plus de 560 bassins versants débouchant à la mer :

- ▶ plus de 500 sont de très petits bassins de moins de 50 km² et couvrent 10 % du territoire ; la majorité alimente de très petits fleuves côtiers, systèmes isolés hydrographiquement, qui se jettent directement dans la mer ;
- ▶ 5 grands bassins dépassent 1 000 km² et représentent à eux seuls près de 55 % du territoire régional. Les deux plus grands sont celui de la Vilaine (10 520 km²) et du Blavet (2 060 km²) ; cours d'eau qui drainent le sud de la région et se jettent dans l'Atlantique.

Au nord, les bassins versants sont plus petits (Couesnon 1 134 km², Rance 1 084 km²) et se jettent dans la Manche. À l'ouest, les eaux se déversent dans la mer d'Iroise, principalement par l'intermédiaire de la rade de Brest (bassins de l'Aulne 1 792 km² et de l'Elorn 379 km²) et de la baie de Douarnenez.

En l'absence de grand fleuve en Bretagne, les bassins versants sont en moyenne peu étendus et les activités humaines occupent une place prépondérante. Les cours d'eau présentent une réponse rapide aux pollutions qu'elles soient ponctuelles ou diffuses.

LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE BRETON



Surface des bassins versants de + de 1 km ² débouchant à la mer (en km ²)	Nombre de bassins concernés	Surface cumulée (en km ²)
plus de 1000	5	16600
500 à 1000	5	3975
200 à 500	10	3200
100 à 200	23	1820
50 à 100	23	1700
20 à 50	38	1180
5 à 20	122	1170
1 à 5	337	720

En savoir plus

www.morbihan.pref.gouv.fr/prefecture/Informations_generales/Eaux
www.bretagne-environnement.org/article/le-reseau-hydrographique-breton
www.cg29.fr/article/archive/321/
 « Le défi de la qualité de l'eau en Bretagne » CESB 2003
 « Modélisation du réseau hydrographique », agrocampus Rennes (à télécharger sur : viviane.roazhon.inra.fr/spanum)

Sources

Données : Agrocampus 2007, Diren 2007
 Carte : BD Carthage® © IGN-2008, Route 500® © IGN-2006

Les débits des rivières

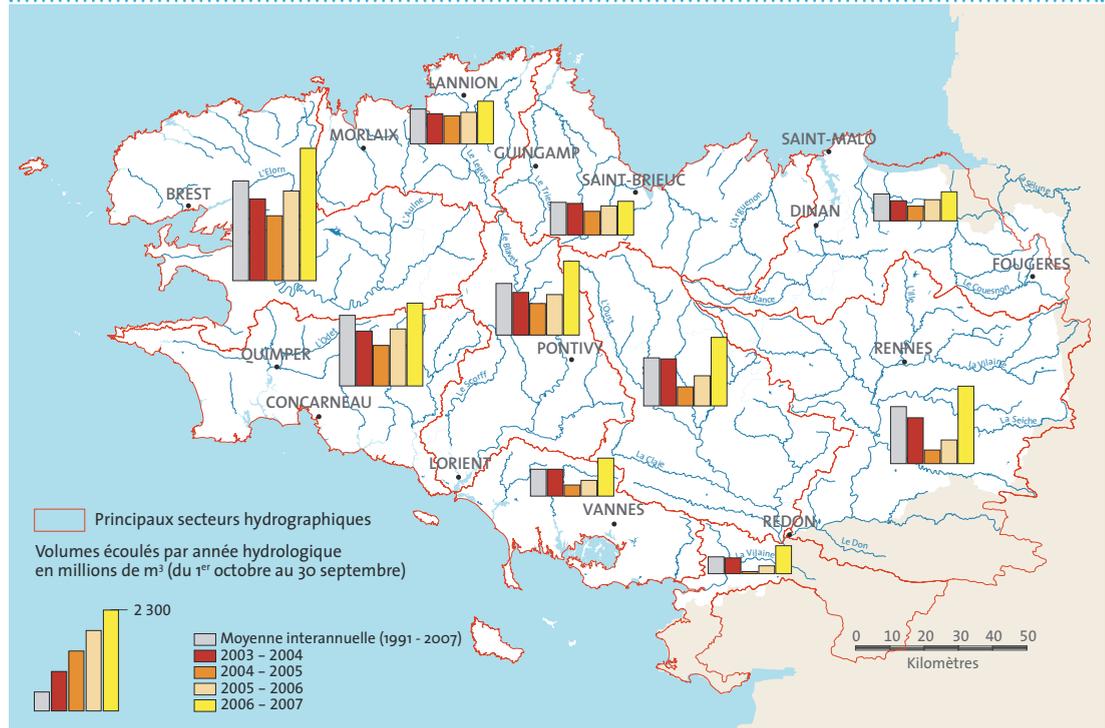
10,4 milliards de mètres cubes d'eau s'écoulent en moyenne annuelle dans les rivières de Bretagne et rejoignent la mer. La pluviométrie est un élément majeur de l'écoulement des cours d'eau. Le relief, les caractéristiques du sous-sol, les échanges entre cours d'eau et nappes d'eau souterraine, et les aménagements de l'espace influent également sur les écoulements superficiels et leur répartition saisonnière.

À l'ouest de axe Saint-Brieuc/Vannes, les pentes sont relativement importantes et la pluviométrie plus élevée. Le sous-sol en partie granitique permet un stockage d'eau dans les arènes, avec une restitution en période estivale. À l'est, le relief est moins accentué et la pluviométrie plus faible. Le sous-sol de nature majoritairement schisteuse ne permet pas de stockage naturel et les rivières ont des débits d'étiage assez faibles.

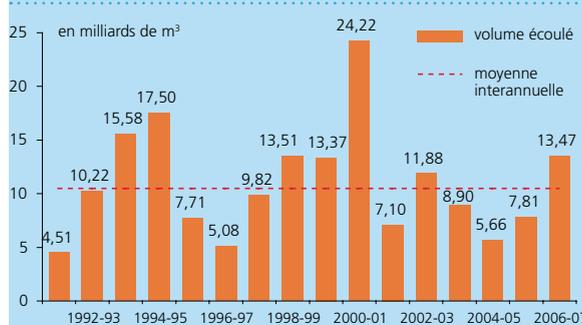
En Bretagne, le réseau d'acquisition des données hydrométriques se compose de 120 stations gérées par la DIREN. Elles permettent de suivre en continu les débits des rivières, depuis plus de 30 ans pour certaines d'entre elles.

Depuis 2003, la quantité totale d'eau écoulee dans les cours d'eau bretons était inférieure à la moyenne. En 2004-05, avec un écoulement annuel de 5,6 milliards de m³, le déficit était de l'ordre de 46 %. En 2005-06, le déficit était moins marqué avec 7,81 milliards de m³ écoulé sur l'année. 2006-2007 est caractérisée par un été très humide et un bilan excédentaire, avec plus de 13 milliards de m³.

ÉVOLUTION DES DÉBITS DES RIVIÈRES DE 2003 À 2007



ÉCOULEMENT SUPERFICIEL PAR ANNÉE HYDROLOGIQUE POUR L'ENSEMBLE DES BASSINS VERSANTS BRETONS



En savoir plus

www.bretagne.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=239

www.hydro.eaufrance.fr/

« L'eau en Bretagne, bilan 2006 » DIREN 2007
(à télécharger sur www.bretagne.ecologie.gouv.fr)

Sources

Carte et données : DIREN 2008, BD Carthage® © IGN - 2008, Route 500® © IGN - 2006

La matière organique

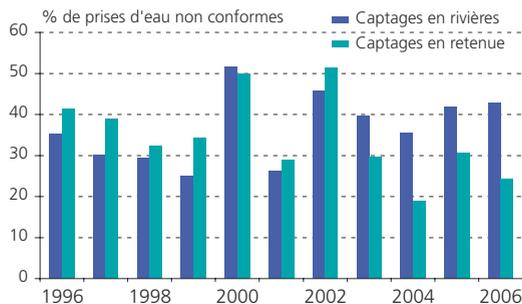
La matière organique dans l'eau a deux origines : naturelle (mélange complexe de constituants ou déchets d'organismes vivants) et anthropique. Les rejets urbains ou industriels, les apports agricoles diffus ou ponctuels ainsi que la prolifération des végétaux aquatiques (eutrophisation) contribuent à l'enrichissement des eaux en matières organiques. Cet enrichissement perturbe l'équilibre biologique naturel et peut aussi gêner la production d'eau potable. La matière organique est suivie dans les rivières par le réseau contrôle de surveillance et des contrôles aux prises d'eau brute sont assurés par les Ddass.

La teneur en matière organique dans les cours d'eau et aux prises d'eau brute s'avère globalement peu satisfaisante. En 2005-2006, plus de 42 % des prises d'eau en rivières et 24 à 30 % des prises d'eau en retenues sont concernées par des dépassements de la limite réglementaire en matière organique dans les eaux brutes superficielles destinées à la potabilisation (10 mg O₂/l de COT). Les plus fortes teneurs en matière organique se situent dans la moitié Est de la région et sur la frange nord.

Les nitrates et le phosphore

L'excès de nitrates dans les eaux naturelles résulte essentiellement de l'intensification de l'activité agricole (surfertilisation des sols). La présence de phosphore dans l'eau provient de l'érosion des sols ou des activités humaines : rejets industriels ou urbains en l'absence de traitements spécifiques, rejet ou épandage d'effluents d'élevage. Éléments nutritifs, les nitrates et le phosphore sont à l'origine de forts développements de végétation dans les milieux aquatiques.

POURCENTAGE DE PRISES D'EAU NON-CONFORME SUR LE PARAMÈTRE MATIÈRE ORGANIQUE EN BRETAGNE ENTRE 1996 ET 2006



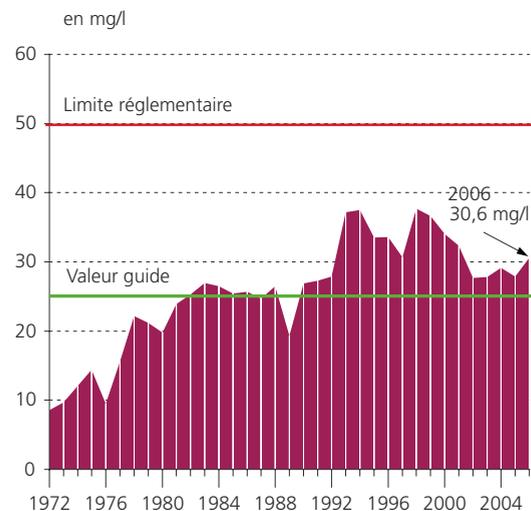
NITRATES DANS LES COURS D'EAU

Après une baisse sensible de 1999 à 2002, la teneur moyenne annuelle en nitrates dans les eaux de surface s'est stabilisée entre 27 et 29 mg/l entre 2002 et 2005. En 2006, la moyenne régionale en nitrates, estimée à partir des 51 stations suivies mensuellement par le Réseau national de bassin (RNB) était de 30,6 mg/l. L'année 2006 marque ainsi une progression de la pollution par les nitrates par rapport au niveau des années 2002-2005 marquées par une faible pluviométrie. 4 % des stations ont une concentration moyenne supérieure à 50 mg/l et 28 % des stations ont une teneur maximale supérieure à cette limite réglementaire. Les dépassements des 50 mg/l observés dans les eaux superficielles se situent essentiellement en hiver, dans les bassins versants de la Manche (Aber Wrac'h, Horn, Guindy, Gouëssant, Arguenon et Couesnon) et dans quelques bassins de l'Atlantique (Vilaine, Oust et Evel). Les principales dégradations constatées par rapport à l'année 2005 se situent sur les affluents de la Vilaine (Vilaine amont, Seiche et Semnon).

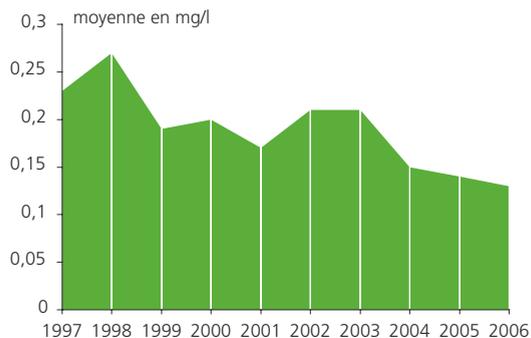
PHOSPHORE DANS LES COURS D'EAU

Le phosphore participe à l'eutrophisation des eaux, notamment dans les retenues et dans les cours d'eau à faible écoulement en période estivale. En 2006, les 51 points suivis par le RNB mettent en évidence une situation relativement dégradée sur le bassin de la Vilaine où les caractéristiques (faible dilution en étiage) des cours d'eau les rendent très vulnérables à l'eutrophisation. Les situations les plus dégradées sont observées sur l'Elorn à l'aval de Landivisiau, sur le Queffleuth à l'amont de Morlaix et sur le Gouëssant à l'aval de Lamballe.

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE ANNUELLE EN NITRATES DANS LES COURS D'EAU BRETONS



ÉVOLUTION DU TAUX DE PHOSPHORE TOTAL DANS LES COURS D'EAU BRETONS

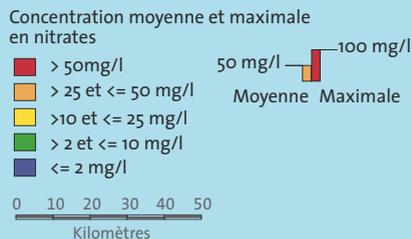
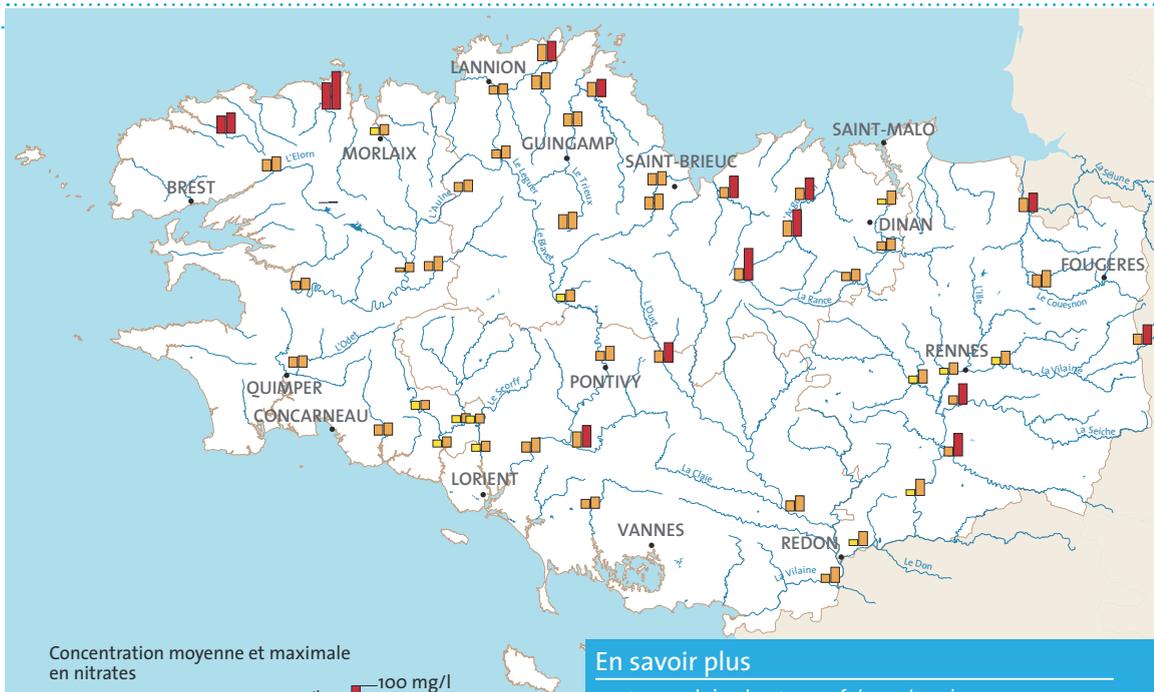


L'amélioration amorcée depuis 1998 est liée en grande partie au meilleur traitement des eaux usées urbaines sur le plan du phosphore (cf. État des lieux 2004)

NITRATES ET PHOSPHORE DANS LES EAUX SOUTERRAINES

Dans les eaux souterraines, les 22 points suivis par le réseau de surveillance de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne font apparaître une situation relativement dégradée des eaux vis-à-vis des nitrates. Seule la Bretagne centrale, apparaît conforme pour les nitrates au seuil de 50 mg/l. Le phosphore ne présentant pas d'effets connus aux concentrations généralement présentes dans les milieux aquatiques souterrains, n'est pas suivi sur cette ressource.

LES NITRATES DANS LES EAUX DE SURFACE EN 2006



En savoir plus

carto.eau-loire-bretagne.fr/osur/top.jsp
eau.bretagne.ecologie.gouv.fr/
www.bretagne-environnement.org/membres/matiere-organique
www.cg29.fr/article/archive/314/
cybtechnologie.com/0BSEAU56_0001/
www.ode22.org/scripts/fr/tbe/eau.asp
www.qualiteau35.org/
www.cseb-bretagne.fr/index.php/Eau/Recueil-de-fiches-techniques-et-scientifiques.htm
 « L'eau en Bretagne, bilan 2006 » Diren 2007 (à télécharger sur www.bretagne.ecologie.gouv.fr)

Sources

Données : Ddass-Drass 2007, Diren 2007, GEPMO 2007
 Carte : AELB 2007, Diren 2007, BD Carthage® © IGN - 2008, Route 500® © IGN - 2006

Les cyanobactéries

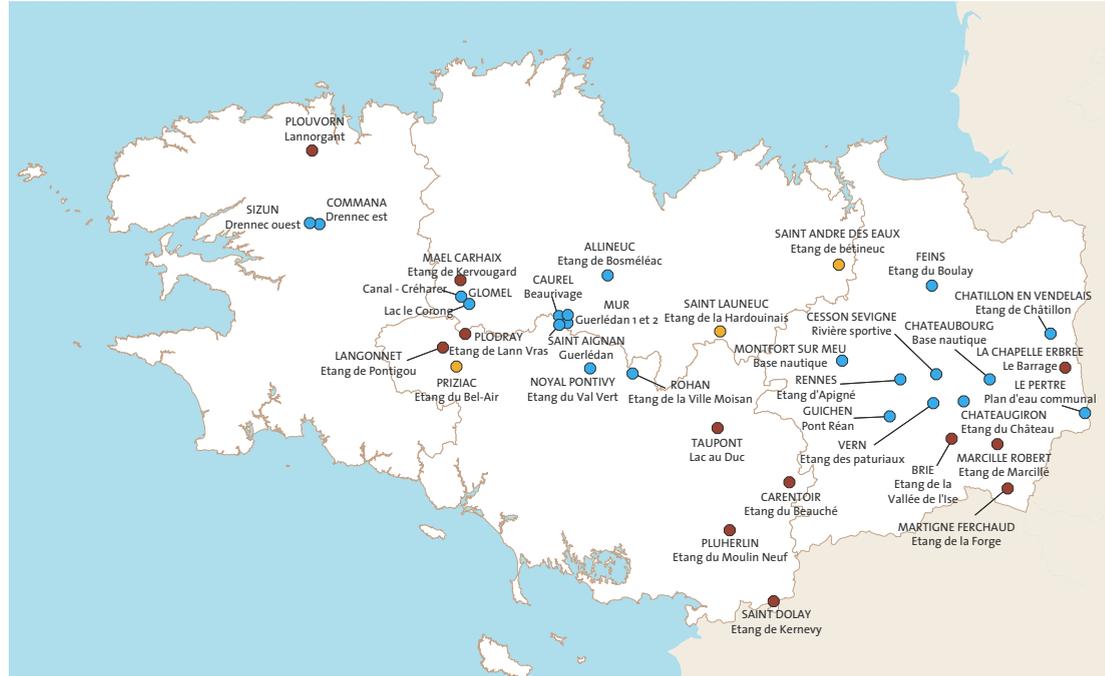
Les cyanobactéries se multiplient dans les eaux douces, calmes et riches en éléments nutritifs tel que le phosphore. Chaque année, généralement entre mi-mai et fin octobre, des plans d'eau ou des rivières bretonnes sont touchés par leur développement et cela de plus en plus fréquemment.

Certaines cyanobactéries produisent des toxines. Une exposition à celles-ci par contact, ingestion ou inhalation lors d'activités aquatiques peut engendrer des risques sanitaires. Les conséquences principales sont des atteintes cutanées ou oculaires, des gastro-entérites ainsi que des atteintes du foie, voire des cellules nerveuses. Certaines d'entre elles sont également suspectées d'être cancérogènes.

En 2007, sur 36 sites de baignades et de loisirs nautiques suivis de mai à septembre, 30 ont connu des proliférations de cyanobactéries au moins une fois au cours de l'été (> 20 000 cellules/ml) dont 15 avec des épisodes de fortes proliférations (> 100 000 cellules/ml). Ainsi, 30,5 % des sites, contre 61,8 % en 2006, ont fait l'objet d'une interdiction ou d'une limitation d'usage durant la période estivale de 2007.

Quant aux eaux destinées à l'alimentation en eau potable, toutes les eaux superficielles sont soumises à surveillance. En 2006 et 2007, si quelques proliférations algales ont pu être observées, elles n'ont pas donné lieu à la présence de toxines dans les eaux distribuées.

SUIVI SANITAIRE DES CYANOBACTÉRIES EN BRETAGNE, SAISON 2007 DANS LES ZONES DE BAINNADES ET DE LOISIRS NAUTIQUES



Nombre de cellules recensées par site de surveillance

- < 100 000 cellules par ml
- > 100 000 cellules par ml durant moins de trois semaines cumulées
- < 100 000 cellules par ml durant plus de trois semaines cumulées



En savoir plus

www.afssa.fr/Documents/Eaux-Ra-Cyanobacteries.pdf

www.bretagne.sante.gouv.fr/pages/3sante_env/seloolba000003.html

« Les cyanobactéries en eau douce - Suivi sanitaire en Bretagne, année 2007 » VDass-Drass (à paraître)

Sources

Carte et données : Ddass-Drass 2007, Route 500®
© IGN - 2006

Intégrité de l'habitat piscicole

Alors qu'à l'ouest de la région, le maintien du Saumon, du Chabot et de la Lamproie prouve que la plupart des habitats et des fonds de vallées ont conservé leur intégrité ; à l'est, la régression voire la disparition des espèces les plus sensibles (Truite, Chabot, Lamproie de Planer, etc.) indique que les milieux aquatiques sont dégradés. Les causes ? Pollutions, transformation du paysage rural, changements de pratiques agricoles et travaux hydrauliques (recalibrages agricoles, canaux, barrages...).

Sur les 6 000 km de cours d'eau étudiés, 44 % sont classés pas ou peu altérés par les activités humaines, 24 % significativement altérés et 32 % très altérés voire drastiquement artificialisés. Les actions prioritaires sont la restauration des habitats du lit mineur et des berges sur les petits et moyens cours d'eau recalibrés (plupart des cours d'eau de l'Est) et les zones humides sur les plus grands (Oust, Meu, Basse-Vilaine).

Si le maintien des stocks de poissons par l'artifice de repeuplement a été longtemps privilégié, les gestionnaires se tournent aujourd'hui vers la conservation et la restauration du patrimoine naturel, le meilleur moyen de garantir une utilisation durable de la ressource. Le réseau d'expertise des habitats piscicoles, basé sur une évaluation des compartiments : hydrologie, état du lit et des berges, annexes hydrauliques et continuité, est aujourd'hui utilisé en routine pour les diagnostics des Contrats restauration entretien (5). La gestion s'oriente donc maintenant plus vers le milieu que la seule ressource piscicole.

INTÉGRITÉ DES HABITATS PISCICOLES DANS LES COURS D'EAU BRETONS



En savoir plus

www.bretagne-environnement.org/rubrique/fleuves-et-rivieres

« Les fleuves côtiers bretons et leur faune pisciaire : état des lieux et stratégies de conservation de la biodiversité » T. Vignerot, 2005

Sources

Carte et données : Onema 2007, BD Carthage® © IGN - 2008, Route 500® © IGN - 2006

La protection des eaux brutes destinées à la potabilisation

En l'absence de grands aquifères en Bretagne, il existe une mosaïque de petits systèmes indépendants les uns des autres. C'est pourquoi, le nombre de captages d'eau souterraine est élevé surtout dans le Finistère. Cependant, en Bretagne cette ressource ne participe qu'à hauteur de 20 % à l'alimentation en eau potable.

La protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine relève du code de la santé publique. Elle est assurée par la collectivité exploitant la ressource en eau potable et implique la délimitation obligatoire de périmètres de protection pour toutes les prises d'eau superficielle et tous les captages d'eau souterraine depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

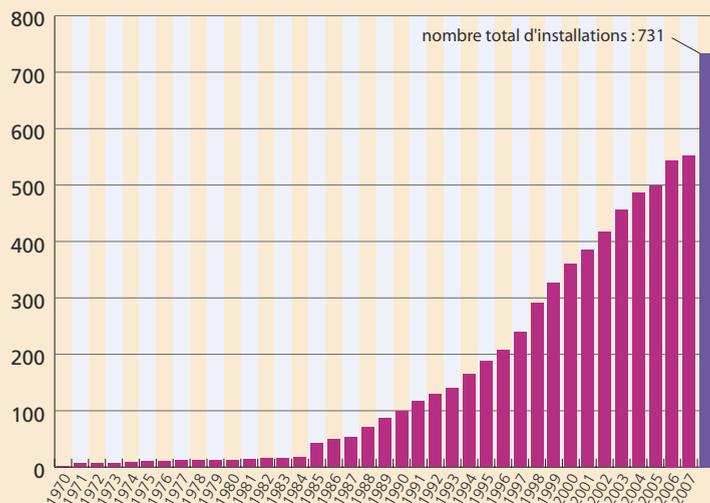
SUIVI DE LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU EN 2007

Département	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de captages à protéger	219	283	107	122	731
Dont captages d'eaux souterraines	194	246	87	91	618
Dont captages d'eaux superficielles	25	37	20	31	113
Nombre de périmètres déclarés d'utilité publique (Dup)	194	181	86	90	551
% de captages protégés (Dup)	88,6	64	80,4	73,8	75,4

Cette délimitation est destinée à lutter contre les sources de pollution ponctuelles ou accidentelles. Dans une moindre mesure et dans le cas particulier de zones d'alimentation de très petite taille, les périmètres de protection vont pouvoir participer à la réduction des pollutions diffuses.

En 2007, 618 captages d'eau souterraine et 113 prises d'eau superficielle étaient autorisés en Bretagne pour

produire de l'eau potable. Fin 2007, sur 731 captages à protéger, 75,4 % des installations de pompage disposaient de périmètres de protection par arrêté préfectoral. Les procédures sont cependant engagées sur la quasi-totalité des périmètres. À l'échelle nationale, ce chiffre n'était que de 52,1 %.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CAPTAGES DONT LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION EST DÉCLARÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE EN BRETAGNE

En savoir plus

www.cg29.fr/article/archive/324/
[www.bretagne.pref.gouv.fr/sections/environnement/qualite de l'eau/la mise en place des/](http://www.bretagne.pref.gouv.fr/sections/environnement/qualite_de_l_eau/la_mise_en_place_des/)
 « L'eau en Bretagne, bilan 2006 » Diren 2007 (à télécharger sur www.bretagne.ecologie.gouv.fr)

Sources

Données : Ddass-Drass 2007

Les prélèvements et les usages de l'eau

Globalement, les cours d'eau bretons apportent environ 10,4 milliards de mètres cubes d'eau par an à la mer, mais avec une forte variabilité. Ainsi en 2005, le bilan annuel de l'écoulement des cours d'eau était très déficitaire avec 5,6 milliards de m³ (voir page 101).

En Bretagne, le total des prélèvements en eau atteignait 278,8 millions de mètres cubes en 2006 (les volumes sont estimés à partir des déclarations des usagers auprès des Agences de l'eau) :

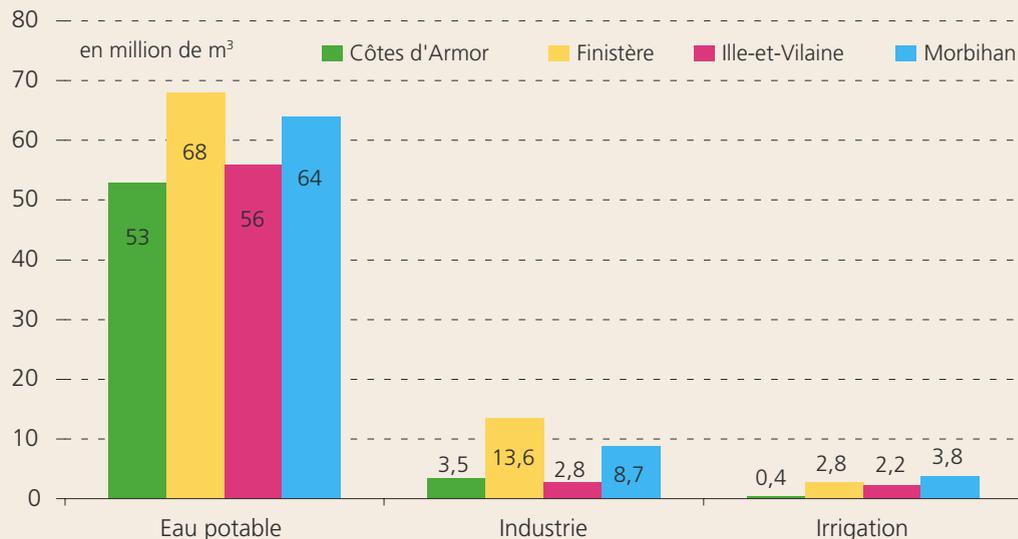
- ▶ 241 millions de m³ (86 %) pour les réseaux de distribution d'eau potable ;
- ▶ 28,6 millions de m³ (10 %) pour les industriels hors réseau public ;
- ▶ 9,2 millions de m³ (4 %) pour l'irrigation.

Les usages dits domestiques absorbent plus de 40 % de l'eau consommée en Bretagne. En 2004, un Breton consommait en moyenne 130 litres d'eau par jour (165 l par un Français) : 7 % pour l'alimentation (boisson et cuisine) et 93 % pour l'hygiène et le nettoyage.

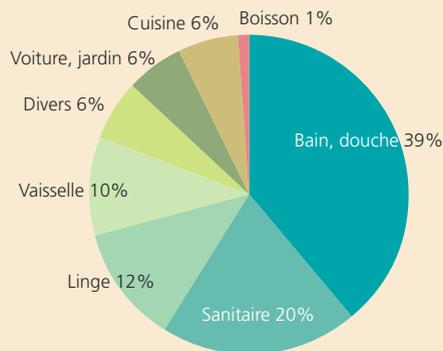
Si les volumes prélevés chaque année pour satisfaire nos besoins sont considérables, ils ne permettent pas réellement de mesurer la pression exercée sur la ressource, puisqu'une part importante de ces volumes est restituée au milieu après utilisation.

Cette pression, ou consommation nette, est liée aux volumes non restitués aux ressources d'où ils sont extraits.

VOLUME D'EAU PRÉLEVÉ EN MILLIONS DE MÈTRES CUBE EN 2006



RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'EAU À LA MAISON



En savoir plus

www.cieau.com/toutpubl/sommaire/texte/6/f61.htm

« Une facture d'eau élevée en Bretagne, enquête 2004 sur l'eau et l'assainissement » Agreste 2007 (à télécharger sur draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/)

Sources

Données : Cieau 2007, AELB 2007, Mise 22, 56, 29, préfecture 35 : 2007

L'alimentation en eau potable sur les îles bretonnes

Faible pluviométrie, sécheresse estivale, sous-sols pauvres en nappes phréatiques, bassins versants peu étendus... L'alimentation en eau potable sur les îles bretonnes est une réelle préoccupation. Chaque île doit s'adapter à ses ressources naturelles et développer sa propre stratégie pour subvenir aux besoins

en eau de ses résidents. En prenant en compte que le nombre de résidents sur les îles en été, période la moins arrosée de l'année, vient à décupler (Belle-Île : 4 800 résidents l'hiver, 180 000 l'été ; Sein : 250 habitants l'hiver, 1 500 l'été). Ainsi, dès les années 1960-1970, pour assurer les nouveaux besoins durant l'été, les communes insulaires ont parfois affrété des bateaux-citernes ou de la marine nationale pour le transport de l'eau douce. Aujourd'hui ces pratiques

n'ont plus cours ; excepté en 2005, à Belle-Île suite à une importante pénurie d'eau.

Alors que sur le continent, le nombre de foyers s'équipant d'un récupérateur d'eau de pluie émerge tout juste, de telles citernes existent depuis longtemps déjà dans de nombreuses habitations d'îliens : environ 80 % des maisons de Molène en possèdent, et 50 % à Sein. Une citerne (270 m³) et un impluvium (4 000 m³) recueillent également l'eau de pluie pour les îliens de Molène. Et quand vraiment l'eau du ciel ne suffit pas, les îles se tournent vers l'eau stockée dans les barrages, le sol (forage) et vers la mer. Ouessant, Groix et Belle-Île-en-Mer, compte tenu de leur éloignement au continent et de leur importance en surface et en population ont opté pour le stockage d'eau en barrage ou retenue. L'île de Sein dessale l'eau de la mer d'Iroise depuis 1976.

Belle-Île s'est décidée à tenter l'expérience au printemps 2006 (suite à l'importante pénurie d'eau qu'elle a connue en 2005) et pourrait envisager d'installer une unité fixe sur l'île si les résultats sont probants. Les communes insulaires proches du continent (Batz, Bréhat et les îles du Golfe du Morbihan) ont opté pour des canalisations sous-marines, qui les relie aux réseaux d'eau potable du continent.

LES DIFFÉRENTS MODES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LES ÎLES DE BRETAGNE

	Eau potable distribuée depuis le continent par canalisation sous-marine	Eau de surface (bassin de stockage)	Eau souterraine (forages)	Eau de pluie récupérée (citernes)	Eau de mer dessalée	Eau potable apportée par bateau
Bréhat	x					
Batz	x					
Ouessant		x				
Molène			x	x		
Sein				x	x	
Glénan				x		x
Groix		x	x			
Belle-Île-en-Mer		x			x[1]	x[2]
Houat			x		x[3]	
Hoëdic			x			
Île aux Moines	x					
Arz	x					

En savoir plus

www.bretagne-environnement.org/article/secheresses-queles-actions

« Présence d'équipements et de services selon les îles (synthèse) » Association des Îles du Ponant 2005 (à télécharger sur : www.iles-du-ponant.com/)
 « Les îles du Ponant » Louis Brigand, Conservatoire du littoral 2007, Bretagne vivante 2007

Sources

Données : DIREN 2007, IUEM 2007, CG 22, 29, 56 : 2007

[1] expérience en cours ; [2] importation ponctuelle en 2005 ; [3] dernier fonctionnement au cours de la sécheresse de 1989

La qualité de l'eau au robinet

En Bretagne, plus de 80 % des eaux brutes utilisées pour produire de l'eau potable proviennent des eaux de surface (rivières, canaux, lacs, retenues) et pour le reste, des eaux souterraines. Avant d'arriver au robinet, cette eau subit un traitement de potabilisation pour être propre à la consommation. L'appréciation de la qualité de l'eau distribuée au robinet porte sur 56 paramètres, notamment la microbiologie, les nitrates, les pesticides, la bactériologie, la matière organique, le pH, la conductivité, etc.

En 2006, les services Santé-Environnement des Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (Ddass) ont réalisé 14 383 prélèvements d'eau du captage au robinet soit 300 919 analyses effectuées. L'eau potable est le produit de consommation le plus contrôlé qui soit.

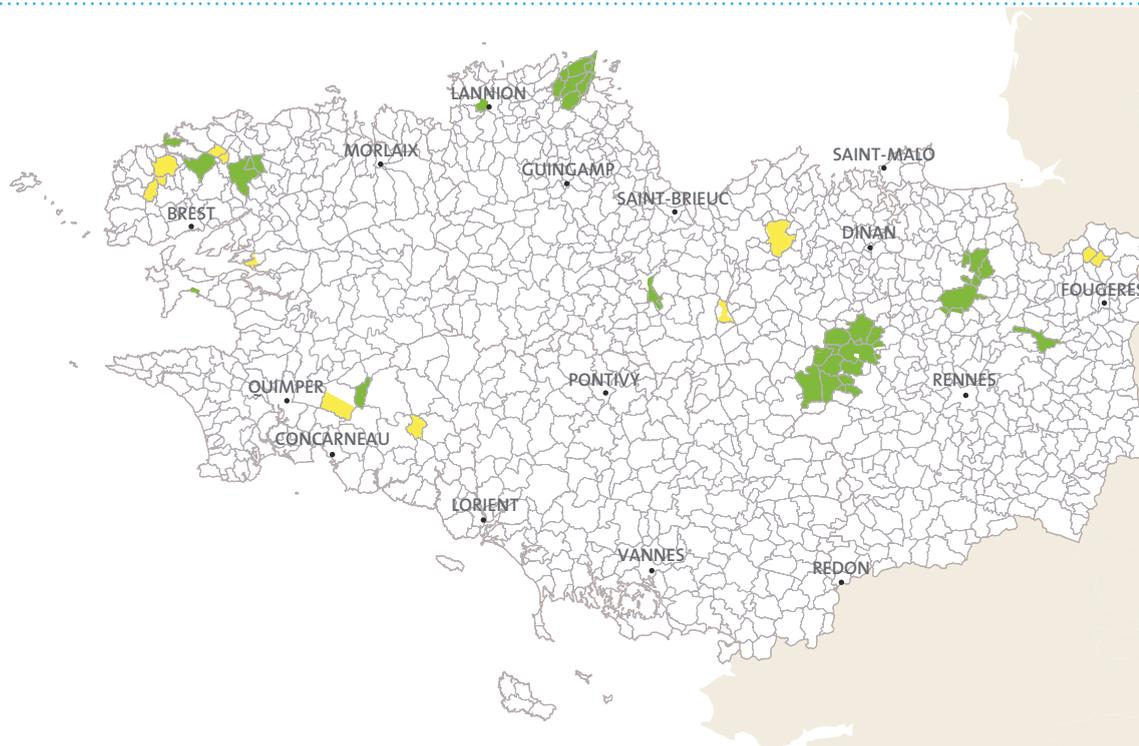
La microbiologie

En 2006, 95,7 % de la population bretonne recevait au robinet une eau conforme au niveau microbiologique. Ce contrôle porte sur des germes dits témoins de la contamination fécale.

Les pesticides

En 2006, 98,24 % de la population recevait une eau distribuée conforme à la limite réglementaire en pesticides (0,1 µg/l). Les dépassements sont restés de faible amplitude et limités dans le temps (inférieurs à 1 mois). Ils n'ont pas entraîné de restriction d'usage de l'eau pour la consommation et la préparation d'aliments. Le nombre de dépassements est en forte diminution depuis 10 ans et les non-conformités résiduelles sont observées sur 31 communes ; représentant 1,76 % de la population bretonne.

CONCENTRATION MAXIMALES EN PESTICIDES ET EN NITRATES DANS LES EAUX DISTRIBUÉES EN 2006



Teneurs maximales en nitrates
 ■ dépassement observé de la limite de 50 mg/l

Teneurs maximales en pesticides
 ■ dépassement observé de la limite de 0,1 µg/l

0 10 20 30 40 50
 Kilomètres

En savoir plus

[www.bretagne.sante.gouv.fr
atlas-finistere.cg29.fr/](http://www.bretagne.sante.gouv.fr/atlas-finistere.cg29.fr/)

« Qualité des eaux d'alimentation en 2006 » Ddass 22 2007 (à télécharger sur : www.bretagne.sante.gouv.fr)

« L'eau en Bretagne, bilan 2006 » Diren 2007 (à télécharger sur : www.bretagne.ecologie.gouv.fr)

Sources

Carte et données : Ddass-Drass 2007, Route 500®
 © IGN - 2006

Les nitrates

Depuis 7 ans, l'exposition de la population bretonne aux nitrates dans l'eau distribuée ne cesse de diminuer. En 2006, 99,6 % de la population recevait une eau conforme à la limite réglementaire en nitrates (50 mg/l) contre 86,7 % en 1999.

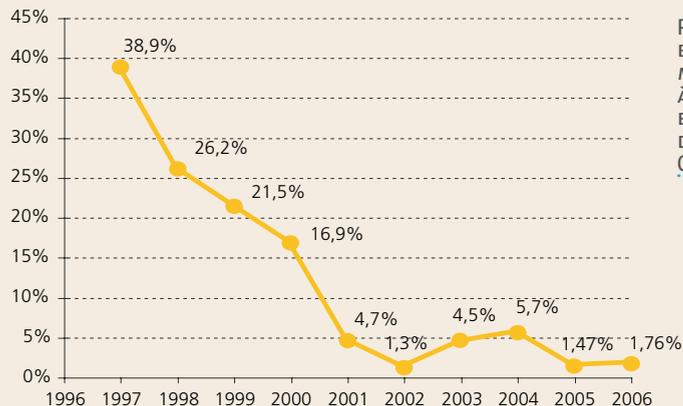
Les teneurs observées ainsi que les durées de dépassement sont en constante diminution depuis 1999.

En 2006, les non-conformités se limitent à quelques jours par an ou restent inférieures à 1 mois pour une majorité de la population concernée. En 2006, seul 0,13 % de la population a été exposée à une eau de mauvaise qualité durant plus de 30 jours par an. Les non-conformités ont concerné 14 communes et

sont dues, pour une large part, à des dysfonctionnements ponctuels des installations de traitement.

Cette tendance est la conséquence conjuguée des efforts de reconquête de la qualité des eaux brutes et de la mise en œuvre de mesures correctives : abandon de captages, mélanges d'eau ou traitements de dénitrification.

Au vu de l'amélioration constatée de la qualité de l'eau distribuée, la Commission Européenne a mis fin le 5 avril 2006 au contentieux engagé contre la France sur la qualité des eaux distribuées en Bretagne.



En savoir plus

www.bretagne.sante.gouv.fr

atlas-finistere.cg29.fr/

cybtechnologie.com/OBSEAU56_00010/

« L'eau en Bretagne, bilan 2006 » Diren 2007
(à télécharger sur www.bretagne.ecologie.gouv.fr)

Sources

Données : Drass-Ddass 2007

Consommation et prix de l'eau

En 2004, la Bretagne était la deuxième région la moins consommatrice d'eau. C'est aussi une des régions de France qui reçoit le plus de précipitation. Les quatre départements de la région se regroupent au sein des onze départements les plus faibles consommateurs. Un Breton consomme en moyenne 130 litres par jour soit environ 20 % de moins qu'un Français moyen avec 165 l/j.

Pourtant, c'est en Bretagne que le coût du service public de l'eau est le plus élevé. En 2004, un mètre cube d'eau du robinet était facturé en moyenne 3,55 €, soit 21 % de plus que la moyenne nationale qui s'élevait à 2,93 €.

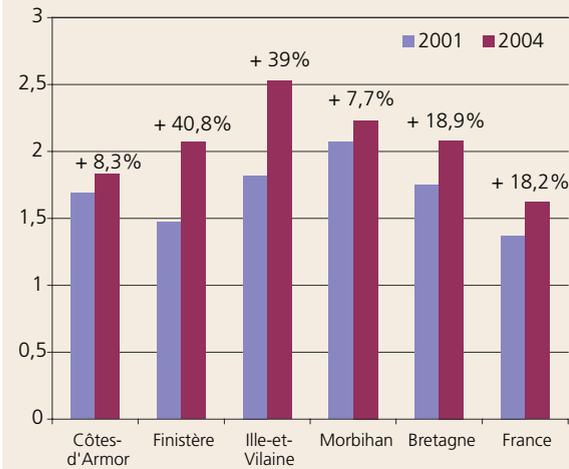
Ce prix intègre à la fois la distribution d'eau potable (46 %), la collecte et le traitement des eaux usées (37 %), mais aussi les taxes (locales et TVA) et les redevances (perçues par les Agences de l'eau, les Fonds solidarité rurale) (17 %).

D'énormes disparités distinguent les départements. Le Morbihan facture l'eau la plus chère de France avec 4,6 €/m³ en 2004. L'Ille-et-Vilaine se situe au quatrième rang, suivie de près par les Côtes-d'Armor. Les écarts de prix sont dus :

- ▶ au poids des renouvellements d'équipements ;
- ▶ au nombre d'abonnés ;
- ▶ à la proximité de la ressource et aux échanges d'eau entre syndicats ;
- ▶ à l'importance de la fréquentation touristique qui nécessite de surdimensionner les installations.

En Bretagne, l'essentiel de la production vient des eaux de surface, souvent plus exposées aux diverses pollutions que les eaux souterraines. Ainsi, la production d'une eau répondant aux normes de qualité réglementaires nécessite des traitements sophistiqués dans plus d'un tiers des communes bretonnes qui engendrent des coûts très élevés.

ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN DE L'EAU POTABLE EN €/M³



En savoir plus

www.cieau.com/toutpubl/sommaire/texte/10/f101.htm

www.cieau.com/toutpubl/sommaire/texte/7/f73.htm

www.eau-loire-bretagne.fr/espace_educatif/leau_et_vous/prix_de_leau

www.ecologie.gouv.fr/-Eau-potable-.html

« La facture d'eau domestique en 2004 » Ifen 2007 (à télécharger sur www.ifen.fr)

« Les services publics de l'eau en 2004, volet eau potable » Ifen 2007 (à télécharger sur www.ifen.fr)

« Les raisons d'une eau chère, enquête 2004 sur l'eau et l'assainissement » Agreste 2007 (à télécharger sur www.draf.bretagne.agriculture.gouv.fr)

Atlas de l'environnement du Finistère, CG 29 2007

Sources

Données : Ifen 2007, Agreste 2007, AELB 2007

CONSOMMATION ET PRIX DE L'EAU EN 2004

	Prix moyen de l'eau potable en €/m ³	Prix moyen de l'eau en €/m ³ (1)	Consommation d'eau domestique en l/pers./j. (2)	Estimation d'une facture d'eau en €/pers./an
Côtes d'Armor	1,83	3,53	134	147
Finistère	2,07	3,14	128	124
Ille-et-Vilaine	2,53	3,61	133	149
Morbihan	2,23	4,06	131	164
Bretagne	2,08	3,55	131	144
France	1,62	2,93	165	155

(1) eau potable et assainissement (2) dont 20 l sont consommés dans les collectivités (écoles, hôpitaux, lieu de travail)

L'assainissement

Assainissement collectif

Les eaux résiduaires urbaines (ERU) sont rejetées dans le milieu naturel après traitement en station d'épuration ; elles peuvent constituer un risque potentiel pour l'hygiène publique et la préservation de la qualité des eaux. La directive européenne ERU du 21 mai 1991 impose des niveaux de traitement minimum et fixe des échéances de mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif en fonction de la taille de l'agglomération d'assainissement et de la sensibilité du milieu récepteur.

La Commission européenne a engagé plusieurs contentieux contre la France pour non-respect de différents points de cette directive : délimitation insuffisante des zones sensibles à l'eutrophisation,

non-respect des échéances fixées pour la mise en conformité des stations. De ce fait, la Bretagne a été classée entièrement en zone sensible en janvier 2006. Plusieurs agglomérations ont une obligation de travaux afin d'améliorer le traitement de leurs eaux résiduaires et d'être conformes aux normes de la directive.

Assainissement non collectif

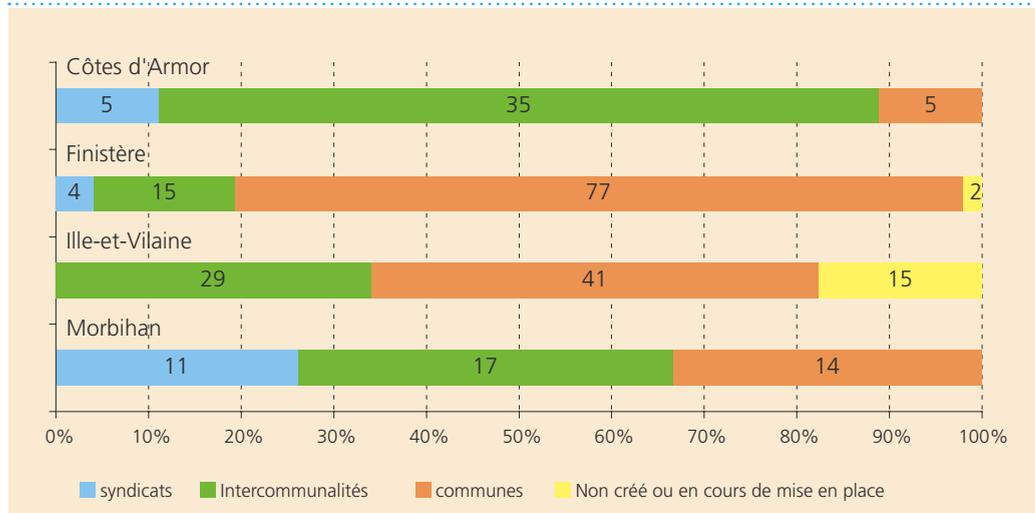
La réglementation prévoit que les communes prennent en charge le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif grâce au Service public de l'assainissement non collectif (Spanc) qui devait être mis en place au 31 décembre 2005. Elles doivent en particulier contrôler les réalisations des nouvelles installations, la qualité des installations existantes et vérifier que les particuliers assurent bien l'entretien périodique des dispositifs, notamment la vidange des fosses.

Assainissement industriel

Les industries, qui relèvent généralement de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), doivent respecter des valeurs limites de rejets de leurs effluents dans les eaux compatibles avec la protection de la qualité des eaux.

En 2006, en Bretagne, 367 établissements industriels (dont 274 industries agroalimentaires) étaient soumis à l'autosurveillance. Le volume d'eau rejeté était d'environ 35,8 millions de m³/an (soit 3 % de moins par rapport à 2005) et les flux annuels rejetés nets après épuration étaient de 252 t/an en azote et de 71 t/an en phosphore (respectivement - 20 % et - 5 % par rapport à 2005). Les fortes baisses de rejets dans l'eau déjà constatées en 2005 et qui se confirment en 2006, sont dues notamment à la mise en place de nouvelles stations de traitement.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN 2007



En savoir plus

www.cieau.com/toutpubl/sommaire/texte/8/f8.htm
www.spanc.info/
www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/donnees_brutes/liste_stations_depuration
www.cg22.fr/fileadmin/pdf/publications/charteANCok.pdf
draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/drdafr/article.php3?id_article=371

« Panorama 2006-2007 de l'environnement industriel » Drire 2007 (à télécharger sur : www.bretagne.drire.gouv.fr)

« Les services publics de l'assainissement en 2004 » Ifen 2008 (à télécharger sur : www.ifen.fr)

Sources

Données : Drire 2007, AELB 2007, CG 22, 29, 35, 56 : 2007



Les actions

1 La Directive cadre sur l'eau

La Directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 définit la politique de l'eau des années à venir avec pour objectif d'atteindre le bon état écologique des eaux en 2015.

Pour cela, la France s'est engagée à :

- ▶ arrêter toute dégradation nouvelle des milieux aquatiques et restaurer leur bon état ;
- ▶ élaborer un plan de gestion par grand bassin (SDAGE) et le réviser tous les 6 ans en associant les acteurs intéressés et en consultant le public.

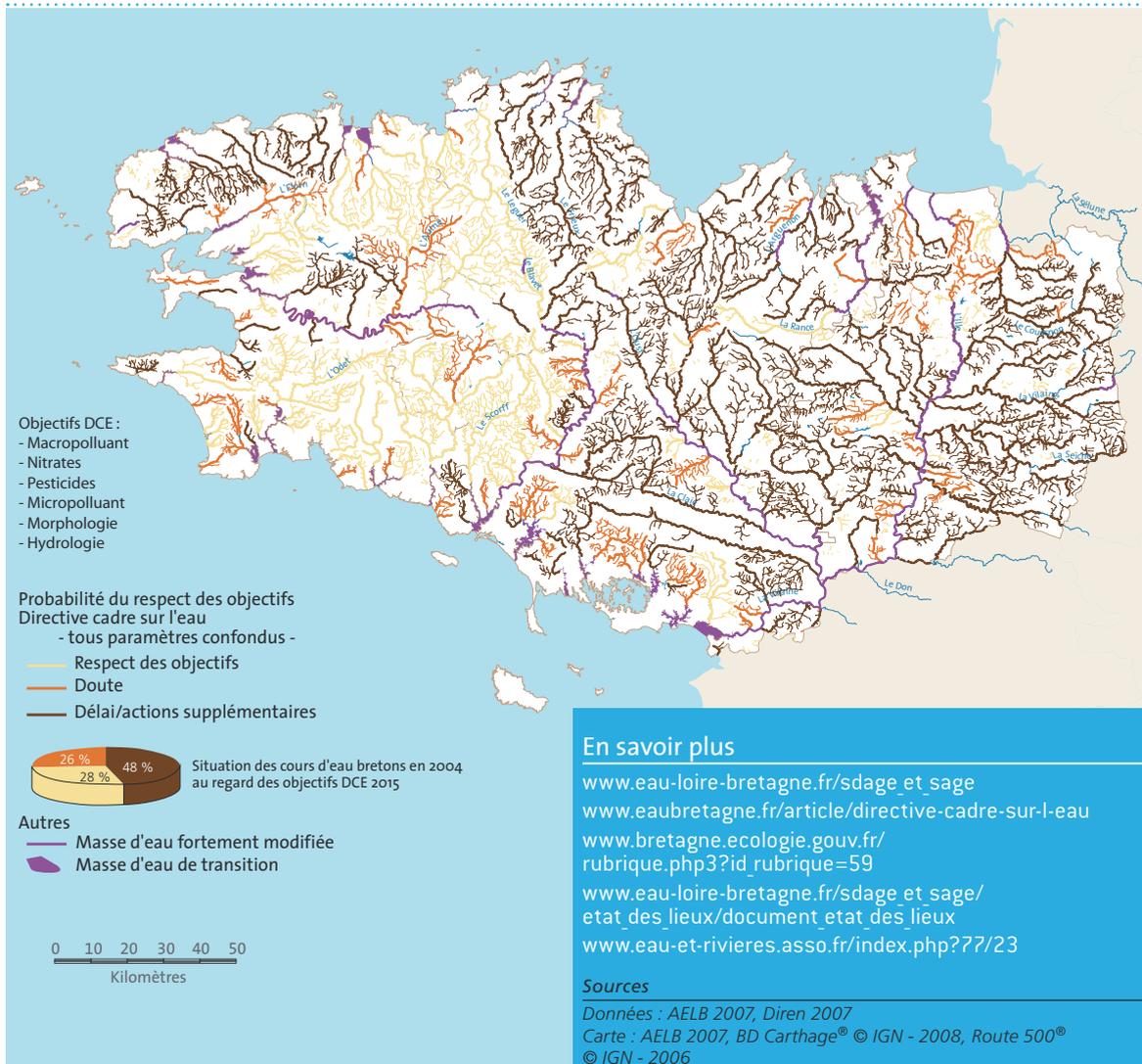
Après l'adoption de l'état des lieux par le Comité de bassin Loire-Bretagne le 3 décembre 2004, les années 2006 et 2007 ont été marquées par l'élaboration du projet de SDAGE Loire-Bretagne révisé avec le programme de mesures associé et la définition des objectifs d'atteinte du bon état des différentes masses d'eau.

2 Respect des objectifs environnementaux 2015

L'état des lieux demandé par la DCE est la première étape d'un long processus permettant à l'horizon 2015 d'atteindre le bon état des eaux. Ce bon état est défini par des paramètres écologiques, chimiques et quantitatifs.

Les objectifs environnementaux validés lors de la révision du SDAGE devraient permettre à 46 % des masses d'eau d'atteindre le bon état en 2015, 27 % devraient l'atteindre en 2021 et 27 % en 2027.

PROBABILITÉ DU RESPECT DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX EN 2015 POUR LES PRINCIPAUX COURS D'EAU DE BRETAGNE



En savoir plus

www.eau-loire-bretagne.fr/sdage_et_sage
www.eaubretagne.fr/article/directive-cadre-sur-l-eau
www.bretagne.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=59
www.eau-loire-bretagne.fr/sdage_et_sage/etat_des_lieux/document/etat_des_lieux
www.eau-et-rivieres.asso.fr/index.php?77/23

Sources

Données : AELB 2007, Diren 2007
 Carte : AELB 2007, BD Carthage® © IGN - 2008, Route 500® © IGN - 2006

3 Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire Bretagne fixe les grandes orientations de la politique de l'eau. Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 1996, est en cours de révision. Une consultation du public sur les enjeux qui devront être traités par le futur SDAGE a été engagée le 15 avril 2008. Les SAGE en sont l'application locale.

Le SAGE, à l'échelle d'un bassin local :

- ▶ fixe les objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné,
- ▶ répartit les volumes d'eau utilisables entre les différentes catégories d'usagers,
- ▶ identifie et protège les milieux aquatiques sensibles,
- ▶ définit des actions de prévention, de protection, de reconquête de la ressource en eau et de lutte contre les inondations.

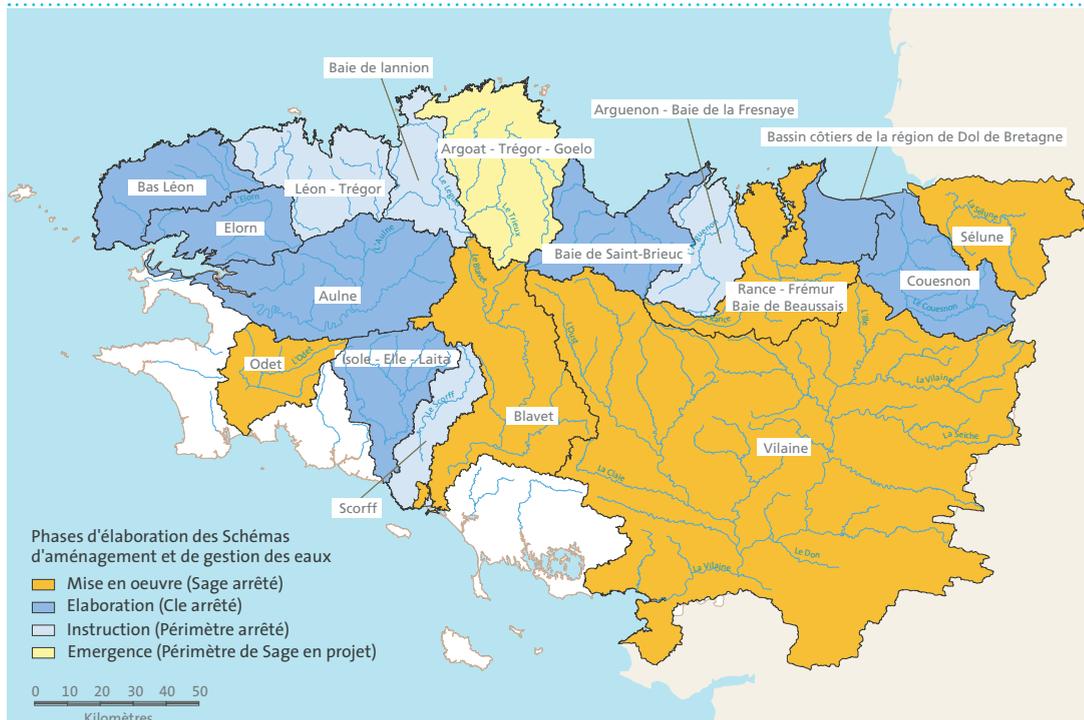
En décembre 2007, la Bretagne compte 5 SAGE approuvés, 7 en cours d'élaboration, 4 en phase d'instruction et 2 en émergence (Cornouaille et Trégor-Goelo).

4 Le réseau de surveillance des eaux de surface

Le Réseau national de bassin (RNB), réseau patrimonial de connaissance de l'évolution spatio-temporelle de la qualité des cours d'eau, a été mis en oeuvre en 1987.

En 2006, il comportait 395 stations réparties sur les cours d'eau du bassin Loire-Bretagne, 51 pour la région Bretagne. Le RNB a largement évolué

ETAT D'AVANCEMENT DES SAGE EN DÉCEMBRE 2007



au fil des ans pour s'adapter aux besoins de connaissance dans différents domaines. En 2007, il a été modifié une nouvelle fois pour répondre aux exigences de la DCE 1.

Ce Réseau de contrôle de surveillance de la qualité des cours d'eau est doté de 420 stations sur le bassin Loire-

En savoir plus

- www.eau-loire-bretagne.fr/sdage_et_sage
- www.eaubretagne.fr/article/directive-cadre-sur-l-eau
- www.bretagne.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=59
- www.eau-loire-bretagne.fr/sdage_et_sage/etat_des_lieux/document_etat_des_lieux
- www.eau-et-rivieres.asso.fr/index.php??7/23

Sources

Données : AELB 2007, Diren 2007
Carte : Diren 2007, BD Carthage® © IGN - 2008, Route 500® © IGN - 2006

Bretagne, 87 pour la région Bretagne. Il est complété par le Réseau de contrôle opérationnel, qui permet un suivi particulier des masses d'eau susceptibles de ne pas atteindre le bon état en 2015.

5 L'entretien des rivières

Pour atteindre l'objectif de bon état des eaux en 2015 fixé par la DCE, en complément des actions de lutte contre les pollutions physico-chimiques (nitrates, phosphore, etc.), il est nécessaire d'intervenir sur les altérations morphologiques des milieux aquatiques. Le Contrat restauration entretien (CRE), proposé par l'Agence de l'eau en soutien aux collectivités, vise à répondre à cet objectif en :

- ▶ corrigeant les altérations constatées sur les cours d'eau tout en préservant les fonctionnalités existantes ;
- ▶ restaurant les milieux dégradés ;
- ▶ recréant des fonctionnalités pour des milieux très artificialisés.

En 2007, 31 CRE sont en cours en Bretagne. 21 dossiers sont en élaborations et 3 sont terminés. Au total, depuis 2002, plus de 3 000 km de cours d'eau en Bretagne ont été restaurés et/ou entretenus dans le cadre des CRE.

6 Le Grand projet 5 (GP 5)

Le Grand Projet 5 intitulé « poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques » est une des 8 thématiques retenues dans le contrat de projet Etat-Région 2007-2013 signé le 12 avril 2007. Le volet GP 5, comprend plusieurs objectifs pour l'eau :

- ▶ la restauration de la qualité de l'eau en prenant en compte tous les paramètres déclassants de la DCE ;

- ▶ le renforcement de la gouvernance locale en s'appuyant sur les SAGE ;
- ▶ la protection des milieux aquatiques ;
- ▶ le respect des directives européennes.

Il s'agit d'accompagner les structures porteuses de SAGE et d'actions dans les bassins versants (réorientations des opérations initiées par les programmes Bretagne eau pure, Prolittoral ainsi que quelques opérations territoriales à enjeu bactériologique en rapport avec des activités conchylicoles). La mise en œuvre du GP 5 se traduit par le soutien financier aux moyens de suivi de la qualité de l'eau et d'animation déployés sur environ 50 bassins versants en Bretagne.

7 Les mesures agro-environnementales (MAE)

Les mesures agro-environnementales (MAE) sont des aides destinées aux exploitants agricoles qui s'engagent volontairement pendant 5 ans à mettre en œuvre des pratiques et des systèmes favorables à l'environnement (qualité de l'eau, biodiversité). Elles sont cofinancées par l'Europe (fonds Feader) et une contrepartie nationale (collectivités, État, Agence de l'eau).

La politique bretonne de reconquête de la qualité de l'eau, telle que présentée dans le GP 5, a opté pour une mise en œuvre par bassin versant hydrographique cohérent. Des moyens d'animation conséquents et des aides financières incitatives auprès des agriculteurs doivent permettre une mobilisation collective forte autour d'un enjeu local partagé pour obtenir des résultats tangibles à l'échelle de sous bassin versant.

8 L'utilisation des produits phytosanitaires

Le 12 septembre 2006, les ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement et de la santé ont pris un arrêté national interdisant l'utilisation des pesticides à moins de cinq mètres des cours d'eau représentés par des traits bleus pleins et pointillés sur la carte IGN au 1/25 000^e.

Le 1^{er} février 2008, les préfets des quatre départements bretons ont signé de nouveaux arrêtés préfectoraux. Les obligations générales reprises dans les nouveaux arrêtés complètent cet arrêté interministériel par une interdiction de tout traitement phytosanitaire dans et à moins d'un mètre de tout cours d'eau, points d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits et forages (non listé sur les cartes IGN 1/25000), fossés (même sec) ainsi que le traitement des caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.

En savoir plus

www.bretagne.pref.gouv.fr/sections/environnement/qualite_de_l_eau/la_lutte_contre_les2696/

« Restauration et entretien des cours d'eau en Bretagne » Diren 2001 (à télécharger sur : www.bretagne.ecologie.gouv.fr)

Sources

AELE 2007, Diren 2007, CRB 2007, Préfecture de région 2007

9 Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA)

Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) est destiné à aider les agriculteurs pour la mise aux normes de leur exploitation et la mise en œuvre de bonnes pratiques agronomiques. Il vise à protéger les milieux aquatiques tout en conservant une agriculture performante. Il permet aux agriculteurs de mieux gérer leur fertilisation, notamment en améliorant le calendrier d'épandage et la valorisation des déjections animales.

Lancée en 1994 (PMPOA 1), la deuxième phase (PMPOA 2) du programme a été mise en place en 2002 afin de poursuivre son efficacité environnementale. Tous les élevages bretons, quelle que soit leur taille ont été alors éligibles à ces aides, car l'ensemble de la Bretagne est classé en zone vulnérable au titre de la directive Nitrates. Au total, ce sont plus de 20 000 exploitations bretonnes qui sont rentrées dans les PMPOA 1 et 2. Le PMPOA est un programme contractuel. Les derniers dossiers ont été engagés financièrement au 31 décembre 2007. Les exploitants qui ne l'ont pas encore fait doivent à présent démarrer ou finir leurs travaux. Au premier janvier 2008, près de 14 000 exploitations ont effectué leurs travaux de mises aux normes au titre de PMPOA 1 et 2 et au total plus de 20 000 d'exploitations devraient donc en profiter d'ici la fin du programme.

10 La police de l'eau et de la pêche

La police de l'eau et de la pêche est représentée par les services de l'État, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et la gendarmerie.

Les contrôles réalisés au titre de la police de l'eau visent principalement l'application des programmes

d'action départementaux. Les autres thématiques de contrôle concernent les systèmes d'assainissement, les milieux aquatiques soumis à des pressions non compatibles avec leur préservation (zones humides, etc.), les rejets d'eaux pluviales, les forages et les plans d'eau. Ces contrôles font l'objet d'un rapport ou compte rendu de visite et le cas échéant, soit d'un courrier d'avertissement, soit d'un procès verbal ou d'un arrêté de mise en demeure.

Le nombre total de procès-verbaux dressés en 2006 augmente sensiblement par rapport à 2005 (voir tableau). Cette augmentation est liée au nombre plus important de contrôles effectués par les services déconcentrés conformément aux objectifs fixés par le Ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durable.

11 Le contentieux eaux brutes

En 2001, la cour de justice des Communautés européennes a pris un arrêt déclarant que la France avait enfreint la directive sur les eaux de surface (75/440/CEE) destinées à la production d'eau alimentaire au motif que 37 points de captage en Bretagne avaient des concentrations en nitrates supérieures à 50 mg/l. Malgré une amélioration notable de la qualité des eaux, il restait en 2006 neuf captages non conformes (Côtes-d'Armor : Arguenon, Bizien, Gouëssant, Guindy, Ic, Urne ; Finistère : Aber-Wrac'h, Horn et Ille-et-Vilaine : Échelles). En 2007, le captage du Gouessant est devenu conforme.

Pour atteindre les objectifs fixés par la directive 75/440/CEE, la France a renforcé le cadre réglementaire existant, en rendant obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2008, une réduction des apports d'azote épandus dans les bassins versants des 9 points de captage d'eau concernés.

Elle a en outre annoncé la fermeture des quatre captages pour lesquels le retour à la conformité ne peut être espéré avant 2010 : le Bizien (fermé depuis le 4 septembre 2007), les Échelles et l'Ic (à fermer au plus tard le 31 décembre 2008) et l'Horn (à fermer d'ici le 30 juin 2009).

Des études de modélisation sont en cours sur ces bassins versants pour évaluer précisément l'impact des mesures proposées par l'État français et les délais pour atteindre la conformité de ces captages.

En savoir plus

www.bretagne.pref.gouv.fr/sections/environnement/qualite_de_l_eau/contentieux_eaux_br/
www.draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/drdafr/
« L'eau en Bretagne, bilan 2006 » *Diren 2007*
(à télécharger sur www.bretagne.ecologie.gouv.fr)

Sources

Données : *Diren 2007, MISE 2007, MIRE 2007*